

Conseil de Surveillance du 4 avril 2024

- + **Projet d'établissement** : voté par tout le Conseil. Les 2 représentants du CSE ajoutent « avec des financements dédiés »
- + **Mâcon** : acquisition d'une petite extension de terrain
- + **Allocation d'étude** : 6.000 € pour infirmiers et psychologues en dernière année d'études, moyennant obligation de servir pendant 18 mois, et 10.000 € pour les infirmiers l'année prochaine, moyennant 24 mois. A ce jour, 5 à 6 infirmiers (4 de l'IFSI de Montceau et 1 de Chalon) et 2 psychologues ont candidaté. L'année passée, l'EPSM n'a recruté qu'un seul étudiant infirmier diplômé du 71. France Travail ne finance que les 2 1ères années d'IFSI ; d'où l'intérêt de cette allocation. Long débat sur l'inefficacité de Parcours Psy (fin de sélection à l'oral, étudiants venant de loin) et le manque de formation en psy des infirmiers. Nous rappelons surtout le manque d'attractivité de ces professions
- + **Effectifs médicaux** : 11 arrivées de médecins du 3 octobre au 11 mars et 4 à venir. Mise en place de 2 lignes de garde qui rassurent les internes. 5 internes attendus à la rentrée
- + **Projet Médico-Soignant Partagé de Territoire** :
 - nous pointons l'extension du privé au détriment du public. En effet, le projet mentionne le taux de psychiatres et psychologues libéraux sur le territoire, qui servira d'ailleurs de référence pour fixer nos financements conformément à la réforme du financement de la psychiatrie
 - nous mentionnons la situation à nouveau critique de l'hôpital de Jour adultes de Paray-le-Monial, en manque de médecins et risque d'accaparement par le privé lucratif, comme en 2018